

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de la Vie Démocratique / Elections
Affaire suivie par : EB
Tél. : 04 76 60 32 93
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le 28 AOUT 2019

ARRÊTÉ N° 38-2019-08-28-003
fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote
dans la commune de Châbons

LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commune de **Châbons** ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de **Châbons** sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

Article 2 - Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère, le Sous-Préfet de l'arrondissement de La Tour du Pin et le Maire de la commune de Châbons sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général

Philippe PORTAL

| N° et localisation du bureau de vote | Périmètre du bureau de vote |
|--|---|
| <p>Bureau de vote n°1 : <i>Salle Communale</i> <i>2 Rue de la Poste</i></p> | <p>BROSSURAS (LOTISSEMENT) COTÉ SQUARE (RÉSIDENCE) DE BARABAN (CHEMIN) DE BEAUREGARD (CHEMIN) DE BIZONNES (ROUTE) DE BOIS CHARVANT (CHEMIN) DE BREILLIÈRE (CHEMIN) DE FABRY (IMPASSE) DE GRENOBLE (ROUTE) DE LA GARE (PLACE) DE LA GUETTE (IMPASSE) DE LA PASSERELLE (CHEMIN) DE LA RATZ (CHEMIN) DE L'ORGE (CHEMIN) DE L'ORGE (LOTISSEMENT) DE L'ORGE (IMPASSE) DE L'ORGE (ALLÉE) DE PIOTIÈRE (CHEMIN) DE PIOTIERE (IMPASSE) DE ROSSATIÈRE (CHEMIN) DES 4 ROUTES (CHEMIN) DE SANS CHEVAL (CHEMIN) DES BLACHES (IMPASSE) DES BLACHES (CHEMIN) DES CIGOGNES (IMPASSE) DES FRÊNES (CHEMIN) DES MESANGES (IMPASSE) DES VIOLETTES (IMPASSE) DU GARD (CHEMIN) DU GYMNASE (RUE) DU HAUT DES BLACHES (CHEMIN) DU LAC (CHEMIN) DU LAC (LOTISSEMENT) DU LIERS (ROUTE) DU LIERS (IMPASSE) DU VIEUX CHÊNE (ALLÉE)</p> |
| <p>Bureau de vote n°2 : <i>Salle Communale</i> <i>2 Rue de la Poste</i></p> | <p>DE BOIS ROND (CHEMIN) DE BOURBRE (CHEMIN) DE BRANDOULIN (CHEMIN) DE BUISSON REYNAUD (CHEMIN) DE GALIÈVOZ (CHEMIN) DE LA BASCULE (CHEMIN) DE LA BLACHE (CHEMIN) DE LA COMBE (CHEMIN) DE LA GRAND VIE (CHEMIN) DE LA MAISON ROUGE (RUE) DE LA MAISON ROUGE (PLACE) DE LA MILIN (CHEMIN) DE LA MOTTE (IMPASSE) DE LA PAIX (RUE) DE LA POSTE (RUE)</p> |

DE LA RONGY (CHEMIN)
DE L'EGLISE (RUE)
DE SAINT SIXTE (CHEMIN)
DES ETANGS (CHEMIN)
DES HALLES (IMPASSE)
DES MARAIS (CHEMIN)
DES POPRES (IMPASSE)
DES RIPEAUX (CHEMIN)
DES SABLES (CHEMIN)
DES SERVES (CHEMIN)
DES SOURCES (CHEMIN)
DES VIEUX CHATAIGNIERS (CHEMIN)
DE VAUX (CHEMIN)
DE VIAILLIERE (CHEMIN)
DE VIRIEU (ROUTE)
DU BARRIL (CHEMIN)
DU BESSEY (CHEMIN)
DU BOUCHET (CHEMIN)
DU BRU (CHEMIN)
DU CARRIEVE (CHEMIN)
DU CHEVALLET (CHEMIN)
DU CINEMA (IMPASSE)
DU COQUET (CHEMIN)

